

vaut actuellement sur le plan mondial.

En imposant des quotas, le Gouvernement canadien tenait à s'assurer qu'en cette période de déséquilibre le volume expédié au Canada ne dépasserait pas celui que le marché canadien avait traditionnellement pu absorber en temps normal. Les quotas furent donc établis sur la moyenne des importations des cinq dernières années.

Les États-Unis (ainsi que nos autres partenaires commerciaux) furent prévenus des intentions du Canada. Nous avons proposé de nous réunir avec les trois grands partenaires en cause. Des consultations ont été tenues avec les États-Unis, mais il fut impossible de répondre à l'attente des intérêts américains.

Respectant ses engagements commerciaux avec les États-Unis, le Canada a immédiatement notifié le GATT. Subséquent, nous avons avisé le GATT que notre plan d'action se fondait sur le dispositif de l'Article XIX de l'Accord général, qui prévoit des modalités acceptées internationalement pour traiter d'urgence les questions d'importation risquant de nuire sérieusement aux producteurs nationaux.

Le Gouvernement canadien regrette que les États-Unis projettent d'adopter des mesures à l'effet de réduire les exportations canadiennes vers le marché américain. Lorsque les audiences auront pris fin aux États-Unis et que le Canada sera mieux renseigné sur les mesures proposées en l'occurrence, il étudiera sa position à la lumière de ces données et des modalités établies dans le cadre du GATT.

Fonds fédéraux pour la construction au Québec

Selon trois importants accords fédéraux-provinciaux signés récemment, la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) mettra à la disposition de la Société d'habitation du Québec une somme de 97 million de dollars afin de permettre à cette dernière de financer la construction de logements sociaux et pour étudiants, et des programmes d'amélioration des quartiers et d'aménagement de terrains.

Les dispositions financières adoptées, dans le cas des logements sociaux, prévoient que le gouvernement fédéral, par l'entremise de la SCHL,

consentira des prêts à la Société d'habitation du Québec (SHQ), s'élevant jusqu'à 90 p. cent du coût des projets. Des arrangements analogues sont prévus dans le cas des logements pour étudiants.

Aux termes du programme d'amélioration des quartiers, la SCHL fournira jusqu'à 50 p. cent des coûts relatifs aux municipalités par l'entremise de la SHQ, par exemple, au choix des quartiers, à l'élaboration des plans, à l'acquisition et au déblaiement de terrains à construire et utilisés à des fins récréatives. De plus, la Société peut consentir des prêts à la SHQ allant jusqu'à 75 p. cent des coûts à déboursier par les municipalités.

En ce qui concerne l'aménagement des terrains, la SCHL peut consentir des prêts à la SHQ allant jusqu'à 90 p. cent des frais d'acquisition et de mise en place des services.

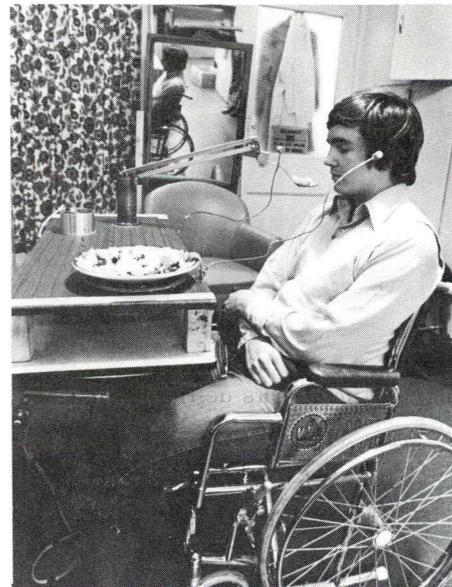
Pour aider les handicapés

La perte complète des sensations à partir du cou, l'immobilité la plus totale, une absolue dépendance à l'égard des autres pour ce qui est de se nourrir, se laver, s'habiller, écrire une lettre et autres activités — et ce, alors que l'esprit demeure vif et lucide, tout en étant souvent frustré — telle est souvent la situation que connaissent les victimes de la paralysie.

A moins d'un miracle, la médecine est à peu près impuissante devant ces cas, mais un professeur et trois étudiants du département de Génie mécanique de l'Université McGill de Montréal ont conçu un "alimenteur" mécanique qui permet à un paraplégique (paralysé à partir de la nuque) de se nourrir lui-même, à son propre rythme et sans l'aide d'une infirmière, simplement en bougeant la tête.

L'année dernière, David MacKay, Douglas Kennedy et Patrick McNally ont entrepris, sous la direction du professeur David Pfeiffer, ce projet d'"alimenteur". Avec un budget quasi inexistant (environ \$50), ils devaient concevoir un projet financièrement réalisable, correspondant le plus possible à la façon habituelle de se nourrir (un tube placé dans la bouche et permettant d'aspirer la nourriture, quoique de réalisation facile, avait été considéré comme trop inhumain et contre nature).

Après trois mois de travail acharné,



Patrick McNally, étudiant de McGill fait la démonstration de l'"alimenteur" mécanique.

ils conçoivent un dispositif simple mais ingénieux, qu'on fixe à la table roulant du patient. Deux moteurs sont placés sous cette table. L'un d'eux fait pivoter un disque déposé sur la table et soutenant l'assiette; l'autre actionne une manivelle prolongée par un bras et une cuiller. Grâce à un mécanisme à came, la cuiller effectue une série d'opérations: elle plonge dans l'assiette, la traverse depuis le côté le plus éloigné vers le patient en se remplissant de nourriture, s'arrête contre le rebord du plat et, enfin, remonte vers la bouche du patient. A ce moment-là, celui-ci, en penchant légèrement sa tête vers la droite pour toucher un fil relié au moteur, l'arrête en actionnant ainsi un commutateur. Lorsqu'il a pris une bonne bouchée et qu'il se sent prêt pour la suivante, il le remet en marche et la cuiller retourne vers le plat. En inclinant sa tête vers la gauche, le patient fait pivoter l'assiette de telle sorte que la cuiller ne puisse la traverser au même endroit à chaque fois.

Au cours des étapes de conception et de fabrication, les étudiants sont constamment demeurés en contact avec une infirmière et un patient de l'hôpital neurologique de Montréal où des patients ont utilisé l'alimenteur avec succès. Patients et infirmières ne tarissent pas d'éloges à l'endroit de l'alimenteur et de ses inventeurs, et souhaitent qu'on en installe davantage dans les hôpitaux.